

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 16 juillet 2020 à 20 heures 30.

## Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET (excusée et arrivée à 21 h45) Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme, Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

## Secrétariat de séance :

La secrétaire de séance est désignée en la personne de Didier CAMPILLO.

## 1° PRESENTATION DE L'ETUDE DE FREQUENTATION ET DEFINITION DE CIRCULATIONS ENTRE LES SITES PRE ROUGE ET DUPONT DU DIABLE :

La présentation est faite par Thomas BAISNE, stagiaire au PNR, il s'agit d'une présentation globale avec un focus particulier les sites de Pré Rouge et des Etreillots qui sont situés sur le territoire de la commune d'Arith.

Thomas BAISNE a réalisé une enquête s'inscrivant dans le cadre d'un sujet de stage sur la fréquentation des géosites de Pont du Diable et de la grotte de Pré Rouge et l'élaboration d'un schéma de circulation et d'aménagements. Le but dans ces aménagements serait de favoriser l'accessibilité de ces sites par des modes doux et d'y encadrer le stationnement, source de nuisances. Ce projet s'inscrit dans le développement d'itinéraires de promenade de proximité (boucles ou liaison). Ce projet vise à réduire autant que possible, l'usage de la voiture pour la découverte et la protection de ces sites.

Afin de mettre en valeur le site des gorges des Etreillots tout en le préservant il est proposé la pose d'une passerelle himalayenne d'environ 35 mètres linéaire au-dessus des gorges.

Cette étude et les différents scénarios restent à valider par les communes concernées (Bellecombe en Bauges, Lescheraines et Arith) et également par les différents propriétaires du foncier concerné.

2° ONF : les membres de la commission agriculture – forêt - tourisme ont rencontré Monsieur Jérémie COTTAREL, Technicien forestier en charge de la forêt d'Arith.

La forêt communale d'Arith représente 99 hectares de la commune, principalement la forêt de La Parellaz et de Pré Poulain.

A ce jour, deux coupes sont vendues mais pas encore exploitées par l'acheteur.

Les parcelles 4 et 5 ont été martelées. La parcelle 4 a été mise en vente en 2019 mais pas vendue.

La commune n'a pas vendue de coupe de bois depuis 2018.

Monsieur COTTAREL propose à la commune qu'elle vende les bois martelés des parcelles 4 et 5 en bois façonnés. Déduction faite des charges inhérentes à la commune (abattage, débardage, frais ONF) dans ce type de vente, la commune pourrait escompter percevoir environ 15 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour vendre les bois martelés des parcelles 4 et 5 en bois façonnés.

Monsieur COTTAREL propose le martelage sur les parcelles 3 (environ 327 m3) et 11 (environ 452 m3).

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour faire marteler les parcelles 3 et 11.

La commission forêt – agriculture – tourisme a demandé à Monsieur COTTAREL de bien vouloir programmer une visite des parcelles avec les conseillers.

Monsieur COTTAREL propose d'intervenir une demi-journée à l'école pour parler de la forêt. Cette action avait déjà été engagée avec les enseignantes pour cette année scolaire 2019-2020 mais n'a pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire.

3° SIVU « ENFANCE JEUNESSE DES BAUGES » : suite au renouvellement des membres du conseil municipal, il convient de désigner un titulaire et un suppléant au SIVU « Enfance et jeunesse des Bauges ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO, comme représentant titulaire
  - ✚ Madame Cécile TRAHAND, comme représentant suppléant
- au SIVU « Enfance Jeunesse des Bauges ».

4°SERVICE « PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG 73 » : n'ayant pas assez de renseignements actuellement, ce dossier est remis à une séance ultérieure.

5 ° TRAVAUX EGLISE : le solde du don de Madame MEYNIER ne permettait pas de faire les travaux d'électricité, de peinture et d'éclairage à l'église en totalité. Une demande de subvention a été faite au titre du FDEC auprès des services du Conseil Départemental. La commission travaux rencontrera Monsieur PERRON le 17 juillet 2020 pour ces travaux.

5° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Madame le Maire fait part à l'assemblée du décès accidentel de Sylvain PELLERIN, agent de Grand Chambéry au service eau assainissement de l'antenne des Bauges.
- ✚ Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 09 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire de Grand Chambéry et au cours de laquelle les 82 conseillers communautaires ont voté pour élire le nouveau président et la 1<sup>ère</sup> vice-présidente.  
Les deux candidats à la présidence, Monsieur Philippe GAMEN et Madame Aurélie LE MEUR ont eu respectivement 41 et 39 voix.  
Monsieur Philippe GAMEN a été élu président de Grand Chambéry.  
Monsieur Philippe GAMEN a proposé Madame Aurélie LE MEUR au poste de 1<sup>ère</sup> vice-présidente.  
Madame Aurélie LE MEUR a été élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente.  
Comme il s'y était engagé, s'il était élu, Monsieur Philippe GAMEN a sursis à l'élection des vice-présidents qui aura lieu le samedi 18 juillet 2020.
- ✚ La commission urbanisme propose de ne utiliser le droit de préemption dans le cadre de la vente (DIA) sur l'Emplacement Réserve n° 2 qui aurait permis un élargissement du chemin rural afin de desservir le bâtiment communal. La commune n'ayant à ce jour aucun projet concernant le devenir de ce bâtiment, il serait prématuré d'immobiliser une somme d'argent sur cet achat. L'ensemble du conseil municipal valide cette décision.
- ✚ Les prochaines demandes de financement au titre du FDEC se feront au mois d'octobre 2020, dans ce cadre il est urgent de travailler sur le projet de réhabilitation et d'agrandissement du cimetière et l'acquisition de l'ER n°1.  
La mairie de La Motte en Bauges, ayant elle aussi réalisée une extension de son cimetière récemment, sera également contactée.
- ✚ Projet de conteneurisation : un emplacement provisoire a dû être trouvé pour le point de collecte (OM et tri sélectif) pendant les travaux d'installation des colonnes semi enterrées. Avec l'accord de Mr et Mme MACCIA qui accepteraient le passage sur leur propriété des usagers, la commission travaux propose de les installer devant le bâtiment communal. Les services de Grand Chambéry doivent valider cet emplacement. Pour rappel ce chemin doit être utilisé uniquement par les locataires du bâtiment communal et pour cette période transitoire il sera demandé aux usagers de limiter les trajets sur ce chemin privé au seul accès au point de collecte et la vitesse de 15 km/h devra être respectée.

- ✚ Bâtiment de l'ancienne cure au Chef-Lieu : il convient de rédiger un règlement pour l'utilisation du jardin, des communs, du grenier et de la cave. Une réunion avec les locataires sera prévue courant septembre 2020.
- ✚ Grille égouts Chef-Lieu : nous avons été alertés par des habitants d'odeurs nauséabondes émanant de bouches d'égouts. Nous en avons informé les services de Grand Chambéry. En complément de notre démarche, il serait souhaitable que les personnes concernées s'adressent directement à Grand Chambéry qui a la compétence assainissement.
- ✚ L'aire de jeux attenante au parking de la mairie a été ré ouverte.
- ✚ Suite à l'attribution d'une subvention pour l'installation d'un visiophone, la question se repose quant à l'utilité de celui-ci. Il est décidé d'attendre le prochain conseil d'école pour valider ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND

